

YOMONI FUNDS

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

■ sommaire

<i>informations concernant les placements et la gestion</i>	3
<i>rapport sur le gouvernement d'entreprise</i>	4
<i>projet de résolutions</i>	5
<i>rapport du commissaire aux comptes</i>	6
<i>rapport spécial du commissaire aux comptes</i>	11
<i>comptes annuels agrégés</i>	13
<i>bilan</i>	14
<i>actif</i>	14
<i>passif</i>	15
<i>hors-bilan</i>	16
<i>compte de résultat</i>	17
<i>annexes</i>	18
YOMONI ALLOCATION	19
YOMONI MONDE ISR	53
YOMONI MONDE PEA	86

Commercialisateur	YOMONI 19, rue Réaumur - 75003 Paris.
Société de gestion	YOMONI 19, rue Réaumur - 75003 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES SCA 9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin.
Commissaire aux comptes	MAZARS Tour EXALTIS 61, rue Henri Regnault - 92075 La Défense Cedex. Représenté par Monsieur Bertrand DESPORTES

COMPOSITION DU CONSEIL

Président	Olivier MALTESTE
Président du Conseil d'Administration	Olivier MALTESTE
Directeur général	Olivier MALTESTE
Administrateurs	Olivier MALTESTE Thomas TETARD Sébastien D'ORNANO

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

La Sicav Yomoni Funds est une Sicav à Compartiments.

Objectif de gestion :

Au 29 décembre 2023, la Sicav Yomoni Funds comprenait 3 Compartiments :

- Yomoni Allocation
- Yomoni Monde
- Yomoni Monde PEA

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet <http://www.assetmanagement.yomoni.fr> ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : YOMONI, 19, rue Réaumur- 75003 Paris. Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la société de gestion au 01 75 85 97 47.
- Date d'agrément par l'AMF : 6 juillet 2018.
- Date de création de la Sicav : 31 juillet 2018.

rapport sur le gouvernement d'entreprise

Listes des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la SICAV durant l'exercice 2023 *

Mandataires	Mandats et fonctions	Sociétés
Olivier MALTESTE	Président	YOMONI FUNDS (SICAV sous forme de SAS)
	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	YOMONI FUNDS (SICAV sous forme de SAS)
	Administrateur	YOMONI FUNDS (SICAV sous forme de SAS)
Sébastien D'ORNANO	Administrateur	YOMONI FUNDS (SICAV sous forme de SAS)
Thomas TETARD	Administrateur	YOMONI FUNDS (SICAV sous forme de SAS)

* Les informations relatives aux mandats et fonctions exercés durant l'exercice ont été transmises à la SICAV par chaque mandataire social, sous sa responsabilité.

Projet de résolutions

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2024

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture :

- du rapport de gestion sur l'activité de la SICAV au cours de l'exercice clos à fin décembre 2023 et sur les comptes de cet exercice,
- du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,

approuve les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et en approuve les termes.

Troisième Résolution

L'assemblée générale approuve l'affectation et la répartition des sommes distribuables pour le compartiment YOMONI ALLOCATION ISR.

Conformément au prospectus, les sommes distribuables de l'exercice clos à fin décembre 2023 (résultat net et plus-values nettes réalisées) sont intégralement capitalisées. En conséquence, aucun dividende ne sera mis en paiement au titre de cet exercice.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Quatrième Résolution

L'assemblée générale approuve l'affectation et la répartition des sommes distribuables pour le compartiment YOMONI MONDE ISR.

Conformément au prospectus, les sommes distribuables de l'exercice clos à fin décembre 2023 (résultat net et plus-values nettes réalisées) sont intégralement capitalisées. En conséquence, aucun dividende ne sera mis en paiement au titre de cet exercice.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cinquième Résolution

L'assemblée générale approuve l'affectation et la répartition des sommes distribuables pour le compartiment YOMONI MONDE PEA.

Conformément au prospectus, les sommes distribuables de l'exercice clos à fin décembre 2023 (résultat net et plus-values nettes réalisées) sont intégralement capitalisées. En conséquence, aucun dividende ne sera mis en paiement au titre de cet exercice.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci, pour l'accomplissement des formalités légales.

rapport du commissaire aux comptes

SICAV YOMONI FUNDS

231 rue Saint-Honoré
75001 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

A l'assemblée générale de la SICAV YOMONI FUNDS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) YOMONI FUNDS relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



**Signature numérique de
Bertrand DESPORTES**
Date : 2024.04.12
10:45:09 +02'00'

Bertrand DESPORTES

rapport spécial du commissaire aux comptes

SICAV YOMONI FUNDS

231 rue Saint-Honoré
75001 PARIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 29 décembre 2023

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



**Signature numérique de
Bertrand DESPORTES**
Date : 2024.04.12
10:45:52 +02'00'

Bertrand DESPORTES

comptes annuels agrégés

BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	-	-
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	290 180 875,61	198 189 713,04
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	290 180 875,61	198 189 713,04
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	420 676,67	652 727,16
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	420 676,67	652 727,16
Comptes financiers	2 043 447,07	2 006 332,11
Liquidités	2 043 447,07	2 006 332,11
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	292 644 999,35	200 848 772,31

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	-	-
Capitaux propres		
• Capital	294 989 417,55	209 975 571,87
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-724 161,41	-7 778 666,33
• Résultat de l'exercice	-2 762 389,84	-2 093 390,72
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	291 502 866,30	200 103 514,82
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	1 142 133,05	745 257,49
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 142 133,05	745 257,49
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	292 644 999,35	200 848 772,31

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	29.12.2023	30.12.2022
	-	-
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	-	-
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	35 096,06	818,99
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	422 360,54
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	391 635,62	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	426 731,68	423 179,53
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-37,72	-9 323,70
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-37,72	-9 323,70
Résultat sur opérations financières (I - II)	426 693,96	413 855,83
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 936 383,45	-2 125 151,92
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-2 509 689,49	-1 711 296,09
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-252 700,35	-382 094,63
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-2 762 389,84	-2 093 390,72

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Informations communes aux compartiments

Méthode retenue pour l'agrégation des comptes

Les détentions d'un compartiment par un autre sont éliminées au bilan par réduction des postes « Parts d'OPC » et « Capital » à hauteur de la valeur des parts ou actions détenues.

Devise retenue pour l'agrégation des compartiments

La comptabilité de la Sicav est effectuée en euro.

Devise de comptabilité et cours de change retenu pour l'agrégation des comptes

Liste des compartiments	Devise de comptabilité	Agrégation : cours de change retenu
YOMONI ALLOCATION	EUR	
YOMONI MONDE	EUR	
YOMONI PEA	EUR	

Compartiments ouverts et fermés au cours de l'exercice

Liste des compartiments	Ouverture en date du :	Fermeture en date du :

Comptes annuels de chaque compartiment (*)

Rappel de l'orientation des placements et de la politique de gestion (*)

Règles et méthodes comptables (*)

Événement intervenu au cours de l'exercice

Néant.

Compléments d'information (*)

(*) Nous vous invitons à vous reporter aux informations concernant chaque compartiment.

YOMONI ALLOCATION ISR

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE LA SICAV YOMONI FUNDS

Commercialisateur	YOMONI 12, rue Duhesme – 75018 Paris
Société de gestion	YOMONI 12, rue Duhesme – 75018 Paris
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES SCA 9, rue du Débarcadère – 93500 Pantin
Commissaire aux comptes	MAZARS Tour EXALTIS 61, rue Henri Regnault – 92075 La Défense Cedex Représenté par Monsieur Gilles DUNAND-ROUX

COMPOSITION DU CONSEIL

Président	Alexis NAACKÉ
Président du Conseil d'Administration	Alexis NAACKÉ
Administrateurs	Sébastien D'ORNANO Jérôme FERACCI

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le Compartiment a opté pour la capitalisation de l'ensemble de ses sommes distribuables, tant le résultat net que les plus values nettes réalisées.

Garantie ou protection :

Néant.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du compartiment « YOMONI ALLOCATION ISR » de la SICAV YOMONI FUNDS (ci-après le « Compartiment ») est de générer, sur un horizon d'investissement de 5 ans, une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur composite.

Le Compartiment a également pour objectif de sélectionner le maximum de supports d'investissement ayant obtenu le Label ISR ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent par le propriétaire du Label ISR.

Indicateur de référence :

La performance du Compartiment pourra être comparée à posteriori et à titre indicatif à celle de l'indicateur composite (calculés dividendes et coupons nets réinvestis) suivant :

- 50% de l'indice obligataire Bloomberg Barclays Euro Aggregate ,
- 25% de l'indice MSCI All Countries World Index calculé en dollars et converti en euros ; et
- 25% de l'indice MSCI All Countries World Index couvert des fluctuations des devises des pays développés contre l'euro.

Le MSCI All Countries World Net Total Return (EUR) est un indice représentatif des principales capitalisations mondiales (code Bloomberg : NDEEWNR). Le MSCI All Countries World Index with developed markets 100% Hedged to EUR Index Net Total Return (EUR) est le même indice couvert des fluctuations des devises des pays développés contre l'euro (code Bloomberg : M7CXLBPA).

Le Bloomberg Barclays Euro Aggregate Net Total Return est un indice représentatif de toutes les dettes d'Etat et d'entreprises émises par les principaux pays de la zone euro sans contrainte d'échéance (code Bloomberg : LBEATREU).

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, les administrateurs de l'indice composant l'indicateur de référence ne sont pas encore inscrits sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence de l'ESMA.

Stratégie d'investissement :

1. Univers d'investissement

L'univers d'investissement se restreint aux fonds indiciels cotés en bourse, communément appelés ETF, et aux fonds indiciels.

Concernant la classe d'actifs des actions, seuls les ETFs ayant obtenu le label ISR décerné par le ministère de l'Economie et des Finances peuvent intégrer notre univers d'investissement.

2. Stratégies utilisées

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'équipe de gestion applique une politique active et discrétionnaire de sélection d'OPC investis dans des actions et des obligations des marchés européens et internationaux.

Le Compartiment est géré selon une stratégie basée sur l'utilisation combinée de deux piliers :

- Une allocation d'actifs stratégique qui vise à déterminer l'univers d'investissement, les pondérations et expositions du portefeuille entre les différentes grandes classes d'actifs liquides au niveau mondial (actions, obligations souveraines, crédit, change et monétaire) entrant dans la stratégie de portage de moyen terme. Cette méthodologie d'allocation s'appuie sur une analyse statistique des différentes classes d'actifs et de leurs perspectives d'évolution (rendements, risque, et corrélation) à long-terme.
- Un ajustement tactique discrétionnaire autour de l'allocation de long-terme, ayant principalement vocation à maîtriser le budget de risque du Compartiment. Cette méthodologie s'appuie sur des signaux de risque et de tendances de marchés, ainsi que sur des données macroéconomiques et financières.

L'équipe de gestion sélectionne des OPC exposé à toute classe d'actifs en se basant sur une analyse approfondie de leur processus d'investissement et de leur risque. Elle s'appuie sur une approche quantitative et un outil élaboré permettant notamment de juger la performance, la régularité, la prudence des OPC et, pour les ETF et les fonds indiciels, la liquidité et la qualité de leur réplique.

Dans le cadre de sa stratégie de gestion, le Compartiment tend à être exposé à hauteur de 50% de son actif net aux marchés actions via l'investissement dans des parts ou actions d'OPC. Toutefois, en fonction des conditions et opportunités de marchés, cette exposition pourra être portée à 80% de l'actif net du Compartiment.

La composition du portefeuille dépendant de choix discrétionnaires des gérants, la répartition du portefeuille au plan sectoriel et en termes de capitalisations boursières n'est pas prédéfinie et évoluera en fonction des opportunités d'investissement. L'exposition globale aux marchés émergents, via l'investissement en parts et/ou actions d'OPC, sera toutefois limitée à 50 % de l'actif net et celle aux petites et moyennes capitalisations à 50 % de l'actif net.

Le Compartiment pourra également être exposé, via des investissements en parts et/ou actions d'OPC, à hauteur de 50% de son actif net à des obligations, titres de créances négociables et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs souverains ou privés, libellés en euros ou dans une autre devise. Ce ratio pourra être porté à 100% de l'actif net en fonction des conditions et opportunités de marché. Les titres de créance et de dettes émis par les Etats hors obligations vertes faisant l'objet d'une évaluation ESG représenteront au maximum 70% du portefeuille. Dans le cas où certains titres de créance ou de dette n'ont pas fait l'objet d'une évaluation ESG, alors ces titres ne représenteront pas plus de 50% du portefeuille. Enfin, dans ce cadre, le Compartiment pourra être exposé, à hauteur de 50% maximum de son actif net à des titres jugés spéculatifs (équivalent à une notation inférieure à BBB- selon l'agence Standard & Poor's) via des investissements dans des parts ou action ou actions d'OPC.

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement car l'équipe de gestion estime qu'ils ne sont pas pertinents dans le cadre de la réalisation de l'objectif d'investissement.

Le Compartiment ne tient également pas compte des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Enfin, le gérant aura la possibilité de recourir à des instruments financiers à terme, dans la limite de deux fois l'actif net du Compartiment, afin de l'exposer et/ou de le couvrir aux risques de marché de taux, d'action et/ou de change.

L'objectif de Yomoni est de participer à la transition vers une finance responsable en prenant en compte les critères extra-financiers que sont les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le choix de ses investissements. Yomoni est convaincu que la finance a un rôle à jouer dans la réduction des émissions de gaz à effets de serre et se positionne pour un modèle économique durable. Investir dans une finance responsable afin de créer de la valeur est l'engagement de Yomoni auprès de ses clients.

Le Compartiment investit en permanence à hauteur de 90% minimum dans des supports d'investissement ayant obtenu le Label ISR ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent par le propriétaire du Label ISR. En poursuivant cette stratégie d'investissement, Yomoni s'assure du respect de la mise en œuvre d'une stratégie ESG mesurable par les supports d'investissements sélectionnés (l'analyse ESG réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du support d'investissement et la réduction de 20% de son univers investissable ESG par rapport à l'univers d'investissement initial ou une note ESG moyenne du portefeuille significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ). Les supports d'investissement ont pour thématique déclarée l'investissement socialement responsable à 90% minimum.

La sélection des supports d'investissement se fait en prenant en compte l'intégration de critères extra-financiers (sociaux, environnementaux

et de gouvernance d'entreprise) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. En particulier, Yomoni soutient ses convictions environnementales en choisissant des supports d'investissement qui évitent les secteurs polluants avec un impact carbone trop important. Yomoni vérifie également que les politiques d'exclusion des supports d'investissement soient compatibles avec la décision de Yomoni d'exclure de ses investissements les entreprises participant à certaines activités (armes nucléaires, contrevenants au Pacte mondial des Nations Unies, entreprises qui tirent plus de 5 % du total de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique, etc.).

Les critères ESG pris en compte par les supports d'investissement sont décrits dans leur Codes de transparence respectifs accessibles sur le site internet de Yomoni (ex : la maîtrise des émissions des gaz à effet de serre, l'empreinte carbone des produits/services développés, la qualité et sûreté du produit/service vendu, les pratiques vis-à-vis des fournisseurs/sous-traitants, la structure du conseil d'administration, ...).

A noter que la combinaison des fonds sous-jacents peut générer un résultat d'ensemble hétérogène dû à la disparité des stratégies ESG poursuivies par les fonds sous-jacents. Les différentes stratégies ESG des fonds sous-jacents sont précisées dans leurs Codes de transparence respectifs.

Les fonds sélectionnés peuvent à priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres. La sélection d'OPC ISR externes à la société peut générer une absence de cohérence.

3. Les actifs utilisés

A/ Les actions : Néant

B/ Titres de créances et instruments du marché obligataire : Néant

C/ Parts ou actions d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCMV, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger

Le Compartiment pourra investir :

- jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens, notamment des fonds indiciels de type « Exchange Traded Fund (ETF) »

- jusqu'à 30% de son actif dans des parts ou actions de fonds d'investissement à vocation générale (FIA) de droit français ou européen respectant les 4 critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Ces OPC pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Les instruments dérivés

• Marchés sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Réglementés –marchés européens et internationaux

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions

- Taux

- Change

• Nature des interventions (l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion) :

- Couverture

- Exposition

• Nature des instruments utilisés :

- Futures sur indices

- Options sur titres et sur indice ; de change

- Equity swaps (instruments dérivés permettant de profiter des variations à la hausse ou à la baisse d'un titre sans pour autant le détenir)

- Change à terme

- Autre nature (à préciser) : CFD

• Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'utilisation des instruments financiers à terme concourt à la réalisation de l'objectif de gestion du Compartiment.

Ces opérations seront effectuées dans la limite de deux fois l'actif du Compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la société de gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du Compartiment.

5. Titres intégrant des dérivés : Néant

6. Dépôts : Néant

7. Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) et avoir recours à l'emprunt d'espèce dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres : Néant**Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les principaux facteurs de risque sur lesquels peut s'exposer le Compartiment sont les suivants :

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'actionnaire est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Compartiment repose sur la sélection des valeurs et l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que YOMONI ALLOCATION ISR ne soit pas investie à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Compartiment peut en outre avoir une performance négative.

Risque actions :

Le Compartiment peut être exposé jusqu'à 80% de son actif net au marché actions via l'investissement dans des parts et/ou actions d'OPC et ainsi que via des instruments financiers à terme. Le risque actions est matérialisé par la variation du cours des actions en portefeuille. La fluctuation du cours des actions peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de change :

Le risque de change correspond au risque de baisse des devises dans lesquelles sont réalisés les investissements par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. La fluctuation des devises par rapport à l'euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur des instruments financiers détenus et corrélativement sur la valeur liquidative du Compartiment.

L'exposition au risque de change via l'investissement en parts et/ou actions d'OPC ainsi que via des instruments financiers à terme, pourra atteindre 80% de l'actif net du Compartiment.

Risque de taux :

Le Compartiment est exposé à hauteur 100% maximum de son actif net au risque de taux d'intérêt via ses investissements dans des parts et/ou actions d'OPC ainsi que via des instruments financiers à terme. Le risque de taux correspond au risque de dépréciation d'un instrument de taux découlant de la variation des taux d'intérêt. Ce risque est mesuré par la sensibilité. En période de forte hausse (en cas de sensibilité positive) ou de forte baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourrait baisser de manière importante.

Risque lié à l'utilisation de dérivés :

Le Compartiment peut avoir recours à des investissements financiers à terme dans la limite de deux fois son actif net. L'évolution du sous-jacent du produit dérivé peut alors être amplifiée et avoir une incidence plus forte sur la valeur liquidative.

Risques liés à l'investissement sur des pays émergents :

Le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 50% de son actif net à des instruments financiers issus des marchés émergents via ses investissements dans des parts ou actions d'OPC. Le risque lié à ces investissements résulte notamment des conditions de fonctionnements et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ou de facteurs politiques et réglementaires.

Risque lié à l'investissement dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations :

Le Compartiment, via ses investissements dans des parts ou actions d'OPC, aura la possibilité de s'exposer jusqu'à 50% de son actif net à des actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapide que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Compartiment peut donc fluctuer rapidement et avec de grandes amplitudes.

Risque lié à l'investissement dans des titres jugés spéculatifs :

Le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 50% de son actif dans des titres jugés « spéculatifs » via ses investissements dans des parts ou actions d'OPC. Les volumes échangés sur ces types d'instruments étant réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque lié aux obligations convertibles :

Le Compartiment peut détenir indirectement des obligations convertibles jusqu'à 20% de son actif net. Une obligation convertible est un titre composé. Il s'agit d'un titre de dette émis par une entreprise et qui donne le droit au détenteur de convertir cette dette

en action en vertu de conditions définies dans le prospectus d'émission. Cet actif hybride est exposé aux facteurs de risque déjà décrits pour les produits de type action ou obligation : risque de taux, risque de spread et baisse du cours de l'action sous-jacente du droit de conversion. Le caractère optionnel de ce droit de conversion ajoute un facteur de risque supplémentaire pour ce produit : le risque de volatilité. En effet, la valorisation de ce droit dépend de l'estimation qu'a le marché de la variation future du cours du sous-jacent. Le risque principal d'un investissement en obligation convertible est également le risque de défaut de l'émetteur où la perte de l'investissement peut être quasi totale.

Risque de crédit :

Le Compartiment est exposé à des instruments monétaires ou obligataires, émis par des émetteurs privées et/ou publics via ses investissements dans des parts ou actions d'OPC et l'utilisation d'instruments financiers à terme. En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur, la valeur des titres de créance ou obligataires dans lesquels est investie le Compartiment peut baisser, entraînant une baisse corrélative de sa valeur liquidative.

Risque de contrepartie :

En cas de défaillance d'une contrepartie utilisée par le Compartiment, celui-ci ne serait plus en mesure d'honorer les avoirs, titres, ou espèces ou les engagements pris ; ces événements pourraient avoir un impact négatif sur de sa valeur liquidative.

Risques en matière de durabilité :

Le Compartiment prend en compte des facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement. La survenance de risques en matière de durabilité pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « VII. Informations concernant la prise en compte des risques en matière de durabilité et classification des compartiments selon le règlement SFDR » du Prospectus

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

Action A Tous les souscripteurs.

Action P Réserve à la distribution exclusive de YOMONI

Profil de l'investisseur type :

Le Compartiment s'adresse à des souscripteurs souhaitant s'exposer à des classes d'actifs et des zones géographiques diversifiées en profitant de l'expertise de le l'équipe de gestion spécialisées tout en acceptant les risques inhérents à ces types de marchés.

YOMONI ALLOCATION ISR peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Compartiment dépend de la situation personnelle de l'actionnaire. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 7 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans

Indications sur le régime fiscal :

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose une action de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à la SICAV, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence

fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans la SICAV bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet <http://www.assetmanagement.yomoni.fr> ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : YOMONI, 12 rue Duhesme - 75018 Paris. Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la société de gestion au 1 75 85 97 47*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav YOMONI FUNDS : 6 juillet 2018.*
- *Date de création de la Sicav YOMONI FUNDS : 31 juillet 2018.*
- *Date de création de la Sicav : 6 juillet 2018.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice XXXXX et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au XXXXX. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion de la Sicav durant cet exercice.

comptes annuels

BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	54 180 000,99	39 962 013,53
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	54 180 000,99	39 962 013,53
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	134 879,66	214 921,92
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	134 879,66	214 921,92
Comptes financiers	720 736,44	626 452,15
Liquidités	720 736,44	626 452,15
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	55 035 617,09	40 803 387,60

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	55 188 141,82	44 318 319,67
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-52 713,93	-3 691 025,80
• Résultat de l'exercice	-568 014,29	-359 449,66
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	54 567 413,60	40 267 844,21
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	468 203,49	535 543,39
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	468 203,49	535 543,39
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	55 035 617,09	40 803 387,60

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 294,44	120,86
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	132 170,32
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	24 661,46	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	29 955,90	132 291,18
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-37,72	-3 050,98
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-37,72	-3 050,98
Résultat sur opérations financières (I - II)	29 918,18	129 240,20
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-554 342,43	-420 230,59
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-524 424,25	-290 990,39
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-43 590,04	-68 459,27
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-568 014,29	-359 449,66

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

A - Méthode d'évaluation

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois les instruments ci dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :
 - Asie Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

ACTION P		
Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	3 %
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

ACTION S		
Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,80 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	3 %
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Les coûts liés aux contributions dues à l'Autorité des marchés financiers (AMF), les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux exceptionnels et non récurrents ainsi que les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances du Compartiment pourront s'ajouter au frais facturés au Compartiment et précisés dans le tableau présenté ci dessus.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le Compartiment a opté pour la capitalisation de l'ensemble de ses sommes distribuables, tant le résultat net que les plus values nettes réalisées.


2 évolutionactif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	40 267 844,21	31 931 293,23
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	16 540 660,88	19 281 105,26
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-6 962 581,56	-4 196 808,52
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	427 331,96	434 593,83
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-356 950,74	-3 630 455,48
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-41 087,85	-52 138,64
Différences de change	-235 103,14	-59 607,80
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	5 451 724,09	-3 149 147,28
- Différence d'estimation exercice N	4 054 907,70	-1 396 816,39
- Différence d'estimation exercice N-1	-1 396 816,39	1 752 330,89
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-524 424,25	-290 990,39
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	54 567 413,60	40 267 844,21

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	720 736,44
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	720 736,44	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		134 879,66
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Souscriptions à recevoir		134 879,66
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		468 203,49
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Achats reglements differes		407 300,25
Frais provisionnes		49 279,53
Debiteurs et crediteurs divers		11 623,71
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION C / FR0013329786	85 513,9024	8 973 070,12	46 789,5919	4 918 061,41
ACTION P / FR0050000282	65 039,5919	6 528 576,67	20 033,2878	2 044 520,15
ACTION S / FR001400KC73	9 812	1 039 014,09	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C / FR0013329786		-		-
ACTION P / FR0050000282		-		-
ACTION S / FR001400KC73		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C / FR0013329786		-		-
ACTION P / FR0050000282		-		-
ACTION S / FR001400KC73		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C / FR0013329786		-		-
ACTION P / FR0050000282		-		-
ACTION S / FR001400KC73		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
ACTION C / FR0013329786	1,30
ACTION P / FR0050000282	1,00
ACTION S / FR001400KC73	0,80
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
ACTION C / FR0013329786	-
ACTION P / FR0050000282	-
ACTION S / FR001400KC73	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-568 014,29	-359 449,66
Total	-568 014,29	-359 449,66

ACTION C / FR0013329786	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-385 812,57	-262 654,40
Total	-385 812,57	-262 654,40
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION P / FR0050000282	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-180 734,88	-96 795,26
Total	-180 734,88	-96 795,26
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION S / FR001400KC73	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 466,84	-
Total	-1 466,84	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-52 713,93	-3 691 025,80
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-52 713,93	-3 691 025,80

ACTION C / FR0013329786	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-32 647,50	-2 390 682,48
Total	-32 647,50	-2 390 682,48
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION P / FR0050000282	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-20 129,57	-1 300 343,32
Total	-20 129,57	-1 300 343,32
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION S / FR001400KC73	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	63,14	-
Total	63,14	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création de la Sicav : 6 juillet 2018.

Devise					
EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	54 567 413,60	40 267 844,21	31 931 293,23	9 453 884,52	6 078 143,30

ACTION C / FR0013329786	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	298 964,8775	260 240,567	189 801,9374	71 958,0244	58 270,9766
Valeur liquidative	110,53	100,19	121,89	110,69	104,3
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-1,39	-10,19	3,58	-1,53	-0,76

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION P / FR0050000282	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	193 444,3215	148 438,0174	75 853,0778	14 178,8326	-
Valeur liquidative	105,78	95,61	115,96	104,99	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-1,03	-9,41	3,73	0,18	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION S / FR001400KC73	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	9 812	-	-	-	-
Valeur liquidative	107,88	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,14	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
O.P.C.V.M.						
IE0000U24AJ9	AMUNDI ETF ICAV ETF	PROPRE	30 932,00	2 267 934,24	EUR	4,16
LU2182388236	AMUNDI INDEX EURO AGG SRI ETF	PROPRE	165 609,00	7 288 452,09	EUR	13,36
LU2037748774	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI EURO CORPORATE SRI 0 3Y	PROPRE	24 146,00	1 213 674,54	EUR	2,22
LU1861137484	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI INDEX MSCI EURO SRI PAB	PROPRE	23 949,00	1 837 439,13	EUR	3,37
LU2269164310	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI INDEX MSCI JAPAN SRI PBA	PROPRE	8 881,00	525 497,65	EUR	0,96
LU1861134382	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI INDEX MSCI WORLD SRI PBA	PROPRE	20 073,00	1 753 617,43	EUR	3,21
LU2249056297	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV INDEX MSCI WORLD SRI ETF	PROPRE	52 760,00	3 307 524,40	EUR	6,06
LU1940199984	AMUNDI MSCI EUROPE ESG LEADERS CLASS EUR MH ACC	PROPRE	64 103,00	1 448 150,87	EUR	2,65
LU2533812991	BNP PARIBAS EASY EUR AGGREGATE BOND ETF	PROPRE	705 438,00	7 274 476,66	EUR	13,33
LU1859444769	BNP PARIBAS EASY SICAV EUR CORP BOND PAB FREE	PROPRE	122 401,00	1 208 795,56	EUR	2,22
LU1659681586	BNP PARIBAS EASY SICAV MSCI USA SRI S SERIES PAB 5% CAPPED	PROPRE	186 279,00	3 644 753,54	EUR	6,68
LU1615092217	BNP PARIBAS EASY SICAV MSCI WORLD SRI S ETF	PROPRE	97 412,00	1 775 820,76	EUR	3,25
IE00BZ173V67	I SHARES IV PLC UCITS ETF	PROPRE	1 385,00	2 281 649,00	EUR	4,18
IE000CR3ZDF9	ISHARES III PLC - ISHARE EUR AGGREGATE BOND ETF	PROPRE	1 385 492,00	7 302 651,23	EUR	13,38
IE00BYVJRR92	ISHARES IV PLC ISHARES MSCI USA SRI UCITS ETF	PROPRE	284 983,00	3 664 311,41	EUR	6,72
IE00BYX8XC17	ISHARES IV PUBLIC LIMITED COMPANY ISHARES MSCI JAPAN SRI UCI	PROPRE	108 011,00	663 079,53	EUR	1,22
IE00BYVJRP78	ISHARES MSCI EM SRI UCITS ETF	PROPRE	549 386,00	3 430 915,57	EUR	6,29
LU1799934903	LYXOR MSCI WORLD ESG LEADERS EXTRA DR UCITS ETF	PROPRE	149 304,00	3 291 257,38	EUR	6,03
Total O.P.C.V.M.				54 180 000,99		99,29
Total Valeurs mobilières				54 180 000,99		99,29
Liquidités						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-11 623,71	-11 623,71	EUR	-0,02
Total AUTRES				-11 623,71		-0,02
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-407 300,25	-407 300,25	EUR	-0,75
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	720 736,44	720 736,44	EUR	1,32

YOMONI ALLOCATION ISR

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	134 879,66	134 879,66	EUR	0,25
Total BANQUE OU ATTENTE				448 315,85		0,82
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-33 204,93	-33 204,93	EUR	-0,06
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-15 735,25	-15 735,25	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-339,35	-339,35	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-49 279,53		-0,09
Total Liquidites				387 412,61		0,71
Total YOMONI ALLOCATION ISR				54 567 413,60		100,00

YOMONI MONDE ISR

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

Commercialisateur	YOMONI 12, rue Duhesme – 75018 Paris
Société de gestion	YOMONI 12, rue Duhesme – 75018 Paris
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES SCA 9, rue du Débarcadère – 93500 Pantin
Commissaire aux comptes	MAZARS Tour EXALTIS 61, rue Henri Regnault – 92075 La Défense Cedex Représenté par Monsieur Gilles DUNAND-ROUX

COMPOSITION DU CONSEIL

Président	Alexis NAACKÉ
Président du Conseil d'Administration	Alexis NAACKÉ
Administrateurs	Sébastien D'ORNANO Jérôme FERACCI

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales : le Compartiment est en permanence exposé à hauteur de 60 % de son actif net au marché actions européens et international.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le Compartiment a opté pour la capitalisation de l'ensemble de ses sommes distribuables, tant le résultat net que les plus values nettes réalisées.

Garantie ou protection :

Néant.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment « YOMONI MONDE ISR » de la SICAV YOMONI FUNDS (ci-après le « Compartiment ») est de générer, sur un horizon d'investissement de 7 ans, une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son Indicateur composite.

Le Compartiment a également pour objectif de sélectionner le maximum de supports d'investissement ayant obtenu le Label ISR ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent par le propriétaire du Label ISR.

Indicateur de référence :

La performance du Compartiment pourra être comparée à posteriori et à titre indicatif à celle de l'indicateur composite (calculés dividendes et coupons nets réinvestis) suivant :

- 50% de l'indice MSCI All Countries World Index calculé en dollars et converti en euros ; et
- 50% de l'indice MSCI All Countries World Index couvert des fluctuations des devises des pays développés contre l'euro.

Le MSCI All Countries World Net Total Return (EUR) est un indice représentatif des principales capitalisations mondiales (code Bloomberg : NDEEWNR). Le MSCI All Countries World Index with developed markets 100% Hedged to EUR Index Net Total Return (EUR) est le même indice couvert des fluctuations des devises des pays développés contre l'euro (code Bloomberg : M7CXLBPA).

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, les administrateurs de l'indice composant l'indicateur de référence ne sont pas encore inscrits sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence de l'ESMA.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le Compartiment recherchera une exposition, via des OPC, à la performance des actions internationales. Au sein des grands marchés actions, la gestion, exploitera les bénéfices de la diversification au travers d'une gestion discrétionnaire sur les régions, les pays, et les secteurs.

La stratégie du Compartiment est basée sur l'utilisation combinée de deux piliers :

- L'allocation d'actifs stratégique qui vise à déterminer l'univers d'investissement, les pondérations et expositions du portefeuille entre les différentes grandes classes d'actifs liquides au niveau des actions mondiales. Cette méthodologie d'allocation s'appuie sur une analyse statistique des différentes classes d'actifs et de leurs perspectives d'évolution (rendements, risque, et corrélation) à long-terme.
- Un ajustement tactique discrétionnaire autour de l'allocation de long-terme, ayant principalement vocation à maîtriser le budget de risque du Compartiment. Cette méthodologie s'appuie sur des signaux de risque et de tendances de marchés, ainsi que sur des données macro-économiques et financières.

L'équipe de gestion sélectionne des OPC investis sur toute classe d'actifs en se basant sur une analyse approfondie de leur processus d'investissement et de leur risque. Elle s'appuie sur une approche quantitative et un outil élaboré permettant notamment de juger la performance, la régularité, la prudence des OPC et, pour les ETF et les fonds indiciels, la liquidité et la qualité de leur réplique.

Dans le cadre de sa stratégie de gestion, le Compartiment sera exposé en permanence aux marchés des actions internationales à hauteur minimum de 60% de son actif net via des investissements dans des parts ou actions d'OPC.

La composition du portefeuille dépendant de choix discrétionnaire des gérants, la répartition du portefeuille au plan sectoriel et en termes de capitalisations boursières n'est pas prédéfinie et évoluera en fonction des opportunités d'investissement. L'exposition globale aux marchés émergents, via l'investissement dans des parts ou actions d'OPC, sera toutefois limitée à 50 % de l'actif net et celle aux petites et moyennes capitalisations à 50 % de l'actif net.

Le Compartiment pourra également être exposé (via des investissements en parts ou actions d'OPC) jusqu'à hauteur de 40% de son actif net à des obligations, titres de créances négociables et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs souverains ou privés, libellés en euros ou dans une autre devise. Le Compartiment pourra être exposé à hauteur de 35% maximum de son actif net à des titres jugés spéculatifs (équivalent à une notation inférieure à BBB- selon l'agence Standard & Poor's) via des investissements en parts en actions d'OPC.

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement car l'équipe de gestion estime qu'ils ne sont pas pertinents dans le cadre de la réalisation de l'objectif d'investissement.

Le Compartiment ne tient également pas compte des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Enfin, le gérant aura la possibilité de recourir à des instruments financiers à terme, dans la limite de deux fois l'actif net du Compartiment, afin de l'exposer et/ou de le couvrir aux risques de marché de taux, d'action et/ou de change.

L'objectif de Yomoni est de participer à la transition vers une finance responsable en prenant en compte les critères extra-financiers que sont les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le choix de ses investissements. Yomoni est convaincu que la finance a un rôle à jouer dans la réduction des émissions de gaz à effets de serre et se positionne pour un modèle économique durable. Investir dans une finance responsable afin de créer de la valeur est l'engagement de Yomoni auprès de ses clients.

Le Compartiment investit en permanence à hauteur de 90% minimum dans des supports d'investissement ayant obtenu le Label ISR ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent par le propriétaire du Label ISR. En poursuivant cette stratégie d'investissement, Yomoni s'assure du respect de la mise en œuvre d'une stratégie ESG mesurable par les supports d'investissements sélectionnés (l'analyse ESG réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du support d'investissement et la réduction de 20% de son univers investissable ESG par rapport à l'univers d'investissement initial ou une note ESG moyenne du portefeuille significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ). Les supports d'investissement ont pour thématique déclarée l'investissement socialement responsable à 90% minimum.

La sélection des supports d'investissement se fait en prenant en compte l'intégration de critères extra-financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. En particulier, Yomoni soutient ses convictions environnementales en choisissant des supports d'investissement qui évitent les secteurs polluants avec un impact carbone trop important. Yomoni vérifie également que les politiques d'exclusion des supports d'investissement soient compatibles avec la décision de Yomoni d'exclure de ses investissements les entreprises participant à certaines activités (armes nucléaires, contrevenants au Pacte mondial des Nations Unies, entreprises qui tirent plus de 5 % du total de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique, etc.).

Les critères ESG pris en compte par les supports d'investissement sont décrits dans leur Codes de transparence respectifs accessibles sur le site internet de Yomoni (ex : la maîtrise des émissions des gaz à effet de serre, l'empreinte carbone des produits/services développés, la qualité et sûreté du produit/service vendu, les pratiques vis-à-vis des fournisseurs/sous-traitants, la structure du conseil d'administration, ...).

A noter que la combinaison des fonds sous-jacents peut générer un résultat d'ensemble hétérogène dû à la disparité des stratégies ESG poursuivies par les fonds sous-jacents. Les différentes stratégies ESG des fonds sous-jacents sont précisées dans leurs Codes de transparence respectifs.

2. Les actifs utilisés

A/ Les actions : Néant

B/ Titres de créances et instruments du marché obligataire : Néant

C/ Parts ou actions d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCMV, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger

Le Compartiment pourra investir :

- jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens, notamment des fonds indiciels de type « Exchange Traded Fund (ETF) »
- jusqu'à 30% de son actif net en parts ou actions de fonds d'investissement à vocation générale (FIA) de droit français ou européen respectant les 4 critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Ces OPC pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

3. Les instruments dérivés

• Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés –marchés européens et internationaux

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions

- Taux - Change

• Nature des interventions (l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion) :

- Couverture

- Exposition

• Nature des instruments utilisés :

- Futures sur indices

- Options sur titres et sur indice ; de change

- Equity swaps (instruments dérivés permettant de profiter des variations à la hausse ou à la baisse d'un titre sans pour autant le détenir).

- Change à terme

- Autre nature (à préciser) : CFD

• Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'utilisation des instruments financiers à terme concourt à la réalisation de l'objectif de gestion du Compartiment.

Ces opérations seront effectuées dans la limite de deux fois l'actif du Compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du Compartiment.

4. Titres intégrant des dérivés : Néant

5. Dépôts : Néant

6. Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le Compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) et avoir recours à l'emprunt d'espèce dans la limite de 10% de son actif net.

7. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres : Néant

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les principaux facteurs de risque sur lesquels peut s'exposer le Compartiment sont les suivants :

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'actionnaire est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Compartiment repose sur la sélection des valeurs et l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que YOMONI MONDE ISR ne soit pas investie à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Compartiment peut en outre avoir une performance négative

Risque de change :

Le risque de change correspond au risque de baisse des devises dans lesquelles sont réalisés les investissements par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. La fluctuation des devises par rapport à l'euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur des instruments financiers détenus et corrélativement sur la valeur liquidative du Compartiment.

L'exposition au risque de change via l'investissement dans des parts et/ou actions d'OPC ainsi que via des instruments financiers à terme pourra atteindre 80% de l'actif net du Compartiment.

Risque actions :

Le Compartiment est exposé en permanence à hauteur minimum de 60% de son actif net au marché actions via l'investissement dans des parts et/ou actions d'OPC ainsi que via des instruments financiers à terme. Le risque actions est matérialisé par la variation du cours des actions en portefeuille. La fluctuation du cours des actions peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative du compartiment.

Risques liés à l'investissement sur des pays émergents :

Le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 50% de son actif net à des instruments financiers issus des marchés émergents via ses investissements dans des parts ou actions d'OPC. Le risque lié à ces investissements résulte notamment des conditions de fonctionnements et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ou de facteurs politiques et réglementaires.

Risque lié à l'investissement dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations :

Le Compartiment aura la possibilité d'être exposé jusqu'à 50% de son actif net à des actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations via ses investissements dans des parts ou actions d'OPC et l'utilisation d'instruments financiers à terme. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapide que sur les grandes capitalisations.

La valeur liquidative du Compartiment peut donc fluctuer rapidement et avec de grandes amplitudes.

Risque de taux :

Le Compartiment est exposé à hauteur de 40% maximum de son actif net au risque de taux d'intérêt via ses investissements dans des parts ou actions d'OPC. Ce risque correspond à une remontée des taux des marchés obligataire, qui provoquerait une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de crédit :

Le Compartiment peut être exposé jusqu'à 40% de son actif net à des instruments monétaires ou obligataires, émis par des émetteurs privées et/ou publics via ses investissements dans des parts ou actions d'OPC et l'utilisation d'instruments financiers à terme. En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur, la valeur des titres de créance ou obligataires dans lesquels est investie le Compartiment peut baisser, entraînant une baisse corrélative de sa valeur liquidative

Risque lié l'investissement dans des titres jugés spéculatifs :

Le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 35 % de son actif à des titres jugés spéculatifs via ses investissements dans des parts ou actions d'OPC et l'utilisation d'instruments financiers à terme. Les volumes échangés sur ces types d'instruments étant réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse

Risque lié aux obligations convertibles :

Le Compartiment peut détenir indirectement des obligations convertibles jusqu'à 20% de son actif net. Une obligation convertible est un titre composé. Il s'agit d'un titre de dette émis par une entreprise et qui donne le droit aux détenteurs de convertir cette dette en action en vertu de conditions définies dans le prospectus d'émission. Cet actif hybride est exposé aux facteurs de risque déjà décrits pour les produits de type action ou obligation : risque de taux, risque de spread et baisse du cours de l'action sous-jacente du droit de conversion. Le caractère optionnel de ce droit de conversion ajoute un facteur de risque supplémentaire pour ce produit : le risque de volatilité. En effet, la valorisation de ce droit dépend de l'estimation qu'a le marché de la variation future du cours du sous-jacent. Le risque principal d'un investissement en obligation convertible est également le risque de défaut de l'émetteur où la perte de l'investissement peut être quasi totale.

Risque de contrepartie :

En cas de défaillance d'une contrepartie utilisée par le Compartiment, celle-ci ne serait plus en mesure d'honorer les avoirs, titres, ou espèces ou les engagements pris ; ces événements pourraient avoir un impact négatif sur de sa valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation de dérivés :

Le Compartiment peut avoir recours à des investissements financiers à terme. L'évolution du sous-jacent du produit dérivé peut alors être amplifiée et avoir une incidence plus forte sur la valeur liquidative.

Risques en matière de durabilité :

Le Compartiment prend en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement. La survenance de risques en matière de durabilité pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « VII. Informations concernant la prise en compte des risques en matière de durabilité et classification des compartiments selon le règlement SFDR » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**Souscripteurs concernés :**

Action A Tous les souscripteurs.

Action P Réservée à la distribution exclusive de Yomoni

Profil de l'investisseur type :

Ce Compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'une telle SICAV, risque élevé dû à l'investissement en actions cotées dans le monde entier.

YOMONI MONDE ISR peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans YOMONI MONDE ISR dépend de la situation personnelle de l'actionnaire. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 10 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 7 ans

Indications sur le régime fiscal :

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose une action de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à la SICAV, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans la SICAV bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet <http://www.assetmanagement.yomoni.fr> ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : YOMONI, 12 rue Duhesme - 75018 Paris. Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la société de gestion au 1 75 85 97 47
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav YOMONI FUNDS : 6 juillet 2018.
- Date de création de la Sicav YOMONI FUNDS : 31 juillet 2018
- Date de création de la Sicav : 6 juillet 2018.

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice XXXXX et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au XXXXX. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion de la Sicav durant cet exercice.

comptes annuels

BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	112 452 903,32	73 157 148,13
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	112 452 903,32	73 157 148,13
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	230 942,25	375 699,72
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	230 942,25	375 699,72
Comptes financiers	1 009 635,03	872 122,93
Liquidités	1 009 635,03	872 122,93
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	113 693 480,60	74 404 970,78

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	114 361 341,04	78 446 065,59
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-202 904,11	-3 443 075,39
• Résultat de l'exercice	-1 007 647,60	-713 296,89
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	113 150 789,33	74 289 693,31
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	542 691,27	115 277,47
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	542 691,27	115 277,47
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	113 693 480,60	74 404 970,78

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	12 562,63	420,69
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	138 706,29
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	99 378,00	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	111 940,63	139 126,98
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-2 888,39
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-2 888,39
Résultat sur opérations financières (I - II)	111 940,63	136 238,59
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 012 029,09	-668 322,04
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-900 088,46	-532 083,45
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-107 559,14	-181 213,44
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-1 007 647,60	-713 296,89

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

A - Méthode d'évaluation

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois les instruments ci dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :
 - Asie Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

ACTION P		
Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	3 %
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

ACTION S		
Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,80 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	3 %
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Les coûts liés aux contributions dues à l'Autorités des marchés financiers (AMF), les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux exceptionnels et non récurrents ainsi que les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances du Compartiment pourront s'ajouter aux frais facturés au Fonds et précisés dans le tableau présenté ci-dessus.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le Compartiment a opté pour la capitalisation de l'ensemble de ses sommes distribuables, tant le résultat net que les plus values nettes réalisées.



2 évolutionactif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	74 289 693,31	52 006 461,97
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	35 310 256,27	39 655 224,73
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-9 462 992,90	-5 792 665,72
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	421 384,73	999 036,33
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-350 077,34	-3 816 896,61
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-70 077,12	-83 992,40
Différences de change	-821 134,67	-217 675,53
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	14 733 825,51	-7 927 716,01
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	11 810 575,37	-2 923 250,14
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 923 250,14	5 004 465,87
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-900 088,46	-532 083,45
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	113 150 789,33	74 289 693,31

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 009 635,03
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 009 635,03	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		230 942,25
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Souscriptions à recevoir		230 942,25
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		542 691,27
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Achats reglements differes		442 613,43
Frais provisionnes		93 671,88
Debiteurs et crediteurs divers		3 397,79
RACHAT à payer		3 008,17
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION A / FR0013329778	74 538,0411	9 416 914,94	39 328,0567	5 004 358,46
ACTION P / FR0050000290	197 561,2575	23 445 965,05	36 991,9744	4 458 634,44
ACTION S / FR001400KC81	22 897	2 447 376,28	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0013329778		-		-
ACTION P / FR0050000290		-		-
ACTION S / FR001400KC81		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0013329778		-		-
ACTION P / FR0050000290		-		-
ACTION S / FR001400KC81		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0013329778		-		-
ACTION P / FR0050000290		-		-
ACTION S / FR001400KC81		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
ACTION A / FR0013329778	1,30
ACTION P / FR0050000290	1,00
ACTION S / FR001400KC81	0,80
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
ACTION A / FR0013329778	-
ACTION P / FR0050000290	-
ACTION S / FR001400KC81	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 007 647,60	-713 296,89
Total	-1 007 647,60	-713 296,89

ACTION A / FR0013329778	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-365 035,71	-289 593,22
Total	-365 035,71	-289 593,22
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION P / FR0050000290	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-639 840,13	-423 703,67
Total	-639 840,13	-423 703,67
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION S / FR001400KC81	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2 771,76	-
Total	-2 771,76	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-202 904,11	-3 443 075,39
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-202 904,11	-3 443 075,39

ACTION A / FR0013329778	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-61 584,40	-1 140 137,23
Total	-61 584,40	-1 140 137,23
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION P / FR0050000290	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-144 270,44	-2 302 938,16
Total	-144 270,44	-2 302 938,16
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION S / FR001400KC81	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 950,73	-
Total	2 950,73	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création de la Sicav : 6 juillet 2018.

Devise					
EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	113 150 789,33	74 289 693,31	52 006 461,97	13 966 002,91	6 265 860,31

ACTION A / FR0013329778	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	244 018,8409	208 808,8565	155 740,9877	71 276,4535	57 730,8884
Valeur liquidative	135,3	117,76	143,72	116,85	108,53
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-1,74	-6,84	7,04	-6,04	1,04

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION P / FR0050000290	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	612 367,3965	451 798,1134	221 305,4161	51 948,3439	-
Valeur liquidative	126,77	110,	133,85	108,51	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-1,28	-6,03	6,91	0,32	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION S / FR001400KC81	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	22 897	-	-	-	-
Valeur liquidative	109,3	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
O.P.C.V.M.						
IE0000U24AJ9	AMUNDI ETF ICAV ETF	PROPRE	116 669,00	8 554 171,08	EUR	7,56
LU1861137484	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI INDEX MSCI EURO SRI PAB	PROPRE	90 508,00	6 944 045,28	EUR	6,14
LU2269164310	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI INDEX MSCI JAPAN SRI PBA	PROPRE	33 278,00	1 969 092,54	EUR	1,74
LU1861134382	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI INDEX MSCI WORLD SRI PBA	PROPRE	76 547,00	6 687 299,01	EUR	5,91
LU2249056297	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV INDEX MSCI WORLD SRI ETF	PROPRE	197 506,00	12 381 651,14	EUR	10,94
LU1940199984	AMUNDI MSCI EUROPE ESG LEADERS CLASS EUR MH ACC	PROPRE	242 110,00	5 469 507,01	EUR	4,83
LU1659681586	BNP PARIBAS EASY SICAV MSCI USA SRI S SERIES PAB 5% CAPPED	PROPRE	699 467,00	13 685 841,27	EUR	12,10
LU1615092217	BNP PARIBAS EASY SICAV MSCI WORLD SRI S ETF	PROPRE	366 358,00	6 678 706,34	EUR	5,90
IE00BZ173V67	I SHARES IV PLC UCITS ETF	PROPRE	5 226,00	8 609 312,40	EUR	7,61
IE00BYVJRR92	ISHARES IV PLC ISHARES MSCI USA SRI UCITS ETF	PROPRE	1 070 095,00	13 759 281,51	EUR	12,16
IE00BYX8XC17	ISHARES IV PUBLIC LIMITED COMPANY ISHARES MSCI JAPAN SRI UCI	PROPRE	408 815,00	2 509 715,29	EUR	2,22
IE00BYVJRP78	ISHARES MSCI EM SRI UCITS ETF	PROPRE	2 064 707,00	12 894 095,22	EUR	11,40
LU1799934903	LYXOR MSCI WORLD ESG LEADERS EXTRA DR UCITS ETF	PROPRE	558 437,00	12 310 185,23	EUR	10,88
Total O.P.C.V.M.				112 452 903,32		99,38
Total Valeurs mobilières				112 452 903,32		99,38
Liquidités						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-3 397,79	-3 397,79	EUR	-0,00
Total AUTRES				-3 397,79		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-3 008,17	-3 008,17	EUR	-0,00
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-442 613,43	-442 613,43	EUR	-0,39
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	1 009 635,03	1 009 635,03	EUR	0,89
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	230 942,25	230 942,25	EUR	0,20
Total BANQUE OU ATTENTE				794 955,68		0,70
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-33 732,12	-33 732,12	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-59 152,11	-59 152,11	EUR	-0,05

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-787,65	-787,65	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-93 671,88		-0,08
Total Liquidites				697 886,01		0,62
Total YOMONI MONDE ISR				113 150 789,33		100,00

YOMONI MONDE PEA

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

Commercialisateur	YOMONI 12, rue Duhesme – 75018 Paris
Société de gestion	YOMONI 12, rue Duhesme – 75018 Paris
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES SCA 9, rue du Débarcadère – 93500 Pantin
Commissaire aux comptes	MAZARS Tour EXALTIS 61, rue Henri Regnault – 92075 La Défense Cedex Représenté par Monsieur Gilles DUNAND-ROUX

COMPOSITION DU CONSEIL

Président	Alexis NAACKÉ
Président du Conseil d'Administration	Alexis NAACKÉ
Administrateurs	Sébastien D'ORNANO Jérôme FERACCI

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales : le Compartiment est en permanence exposé à hauteur de 60 % de son actif net au marché actions européens et international.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le Compartiment a opté pour la capitalisation de l'ensemble de ses sommes distribuables, tant le résultat net que les plus values nettes réalisées.

Garantie ou protection :

Néant.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment « Yomoni Monde PEA » de la SICAV YOMONI FUNDS (ci-après le « Compartiment ») est de générer, sur un horizon d'investissement de 7 ans, une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son Indicateur composite.

Indicateur de référence :

La performance du Compartiment pourra être comparée à posteriori et à titre indicatif à celle de l'indicateur composite (calculés dividendes et coupons nets réinvestis) suivant :

- 50% de l'indice MSCI All Countries World Index calculé en dollars et converti en euros ; et
- 50% de l'indice MSCI All Countries World Index couvert des fluctuations des devises des pays développés contre l'euro.

Le MSCI All Countries World Net Total Return (EUR) est un indice représentatif des principales capitalisations mondiales (code Bloomberg : NDEEWNR). Le MSCI All Countries World Index with developed markets 100% Hedged to EUR Index Net Total Return (EUR) est le même indice couvert des fluctuations des devises des pays développés contre l'euro (code Bloomberg : M7CXLBPA).

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, les administrateurs de l'indice composant l'indicateur de référence ne sont pas encore inscrits sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence de l'ESMA.

Stratégie d'investissement :**Stratégies utilisées**

Dans le cadre de sa stratégie de gestion, le Compartiment sera exposé en permanence aux marchés des actions internationales à hauteur minimum de 90% de son actif net via des investissements dans des parts ou actions d'OPC éligibles au PEA et eux-mêmes pour la plupart exposés aux actions internationales à travers l'utilisation de contrats d'échange de performance.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le Compartiment recherchera une exposition à la performance des actions internationales, en exploitant les bénéfices de la diversification au travers d'une gestion discrétionnaire sur les régions, les pays, et les secteurs.

La stratégie du Compartiment est basée sur l'utilisation combinée de deux piliers :

- L'allocation d'actifs stratégique qui vise à déterminer les pondérations géographiques au sein des actions mondiales. Cette méthodologie d'allocation s'appuie sur nos perspectives d'évolution (rendements, risque, et corrélation) à long-terme des principales zones géographiques.
- Un ajustement tactique discrétionnaire autour de l'allocation de long-terme, ayant principalement vocation à maîtriser le budget de risque du Compartiment. Cette méthodologie s'appuie sur des signaux de risque et de tendances de marchés, ainsi que sur des données macroéconomiques et financières.

L'équipe de gestion sélectionne des OPC exposés aux actions internationales en se basant sur une analyse approfondie de leur processus d'investissement et de leur risque. Elle s'appuie sur une approche quantitative et un outil élaboré permettant notamment de juger la performance, la régularité, la prudence des OPC et, pour les ETF et les fonds indiciels, la liquidité et la qualité de leur réplcation.

La composition du portefeuille dépendant de choix discrétionnaire des gérants, la répartition du portefeuille au plan sectoriel et en termes de capitalisations boursières n'est pas prédéfinie et évoluera en fonction des opportunités d'investissement. L'exposition globale aux marchés émergents, via l'investissement dans des parts ou actions d'OPC, sera toutefois limitée à 50 % de l'actif net et celle aux petites et moyennes capitalisations à 50 % de l'actif net.

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement car l'équipe de gestion estime qu'ils ne sont pas pertinents dans le cadre de la réalisation de l'objectif d'investissement.

Le Compartiment ne tient également pas compte des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité.

Enfin, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les actifs utilisés

A/ Les actions : Néant

B/ Titres de créances et instruments du marché obligataire : Néant

C/ Parts ou actions d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCMV, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger Le Compartiment pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens, notamment des fonds indiciels de type « Exchange Traded Fund (ETF) », investis en actions européennes et exposés aux actions internationales. Ces OPC seront tous éligibles au PEA.

Le compartiment est en permanence investi à hauteur de 90% au moins en OPCVM éligibles au PEA.

Les instruments dérivés : Néant

Titres intégrant des dérivés : Néant

Dépôts : Néant

Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le Compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) et avoir recours à l'emprunt d'espèce dans la limite de 10% de son actif net.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres : Néant

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les principaux facteurs de risque sur lesquels peut s'exposer le Compartiment sont les suivants :

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'actionnaire est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Compartiment repose sur la sélection des valeurs et l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que Yomoni Monde PEA ne soit pas investie à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Compartiment peut en outre avoir une performance négative

Risque de change :

Le risque de change correspond au risque de baisse des devises dans lesquelles sont réalisés les investissements par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. La fluctuation des devises par rapport à l'euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur des instruments financiers détenus et corrélativement sur la valeur liquidative du Compartiment.

L'exposition au risque de change via l'investissement dans des parts et/ou actions d'OPC pourra atteindre 80% de l'actif net du Compartiment.

Risque actions :

Le Compartiment est exposé en permanence à hauteur minimum de 90% de son actif net au marché actions via l'investissement dans des parts et/ou actions d'OPC. Le risque actions est matérialisé par la variation du cours des actions en portefeuille. La fluctuation du cours des actions peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative du compartiment.

Risques liés à l'investissement sur des pays émergents :

Le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 50% de son actif net à des instruments financiers issus des marchés émergents via ses investissements dans des parts ou actions d'OPC. Le risque lié à ces investissements résulte notamment des conditions de fonctionnements et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ou de facteurs politiques et réglementaires.

Risque lié à l'investissement dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations :

Le Compartiment aura la possibilité d'être exposé jusqu'à 50% de son actif net à des actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations via ses investissements dans des parts ou actions d'OPC et l'utilisation d'instruments financiers à terme. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapide que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Compartiment peut donc fluctuer rapidement et avec de grandes amplitudes.

Risque de contrepartie :

Le compartiment pourra être exposé indirectement, à travers les investissements en parts ou actions d'OPC au risque de contrepartie.

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risques en matière de durabilité :

Le Compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « VII. Informations concernant la prise en compte des risques en matière de durabilité et classification des compartiments selon le règlement SFDR » du Prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**Souscripteurs concernés :**

Action A Tous les souscripteurs.

Profil de l'investisseur type :

Ce Compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'une telle SICAV, risque élevé dû à l'investissement en actions cotées dans le monde entier.

Yomoni Monde PEA peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Yomoni Monde PEA dépend de la situation personnelle de l'actionnaire. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 10 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 7 ans

Indications sur le régime fiscal :

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages

en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose une action de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à la SICAV, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans la SICAV bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Le compartiment est en permanence investi à hauteur de 90% au moins en OPCVM éligibles au PEA. Ces OPCVM sont eux-mêmes investis à hauteur de 75% au moins en actions et titres de sociétés soumis à l'IS ou à un impôt équivalent et ayant leur siège de l'Union Européenne, de l'Islande, de la Norvège ou du Liechtenstein.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet <http://www.assetmanagement.yomoni.fr> ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : YOMONI, 12 rue Duhesme - 75018 Paris. Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la société de gestion au 1 75 85 97 47*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav YOMONI FUNDS : 6 juillet 2018.*
- *Date de création de la Sicav YOMONI FUNDS : 31 juillet 2018.*
- *Date de création de la Sicav : 6 juillet 2018.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice XXXXX et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au XXXXX. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion de la Sicav durant cet exercice.

xxxx

comptes annuels

BILANactif

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	123 547 971,30	85 070 551,38
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	123 547 971,30	85 070 551,38
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	54 854,76	62 105,52
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	54 854,76	62 105,52
Comptes financiers	313 075,60	507 757,03
Liquidités	313 075,60	507 757,03
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	123 915 901,66	85 640 413,93

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	125 439 934,69	87 211 186,61
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-468 543,37	-644 565,14
• Résultat de l'exercice	-1 186 727,95	-1 020 644,17
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	123 784 663,37	85 545 977,30
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	131 238,29	94 436,63
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	131 238,29	94 436,63
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	123 915 901,66	85 640 413,93

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	17 238,99	277,44
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	151 483,93
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	267 596,16	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	284 835,15	151 761,37
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-3 384,33
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-3 384,33
Résultat sur opérations financières (I - II)	284 835,15	148 377,04
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 370 011,93	-1 036 599,29
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-1 085 176,78	-888 222,25
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-101 551,17	-132 421,92
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-1 186 727,95	-1 020 644,17

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

A - Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois les instruments ci dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Contributeurs : extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie - Océanie : extraction à 12 h.
- Amérique : extraction J+1 à 9 h.
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30.
- France : extraction à 18 h.

Méthode de comptabilisation

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.

La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de sur performance : celles-ci rémunèrent la société de gestion des lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvements facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter au Document d'Information Clé pour l'Investisseur.

ACTION A		
Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,30 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	3 %
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Les coûts liés aux contributions dues à l'Autorité des marchés financiers (AMF), les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux exceptionnels et non récurrents ainsi que les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances du Compartiment pourront s'ajouter aux frais facturés au Fonds et précisés dans le tableau présenté ci-dessus.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le Compartiment a opté pour la capitalisation de l'ensemble de ses sommes distribuables, tant le résultat net que les plus values nettes réalisées.



2 évolutionactif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	85 545 977,30	72 600 164,32
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	31 519 856,61	32 924 821,16
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-10 282 946,42	-5 484 597,81
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 073 663,03	218 848,27
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 330 471,20	-686 796,83
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-28 385,05	-24 486,80
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	18 372 145,88	-13 113 752,76
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	9 386 643,81	-8 985 502,07
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-8 985 502,07	4 128 250,69
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 085 176,78	-888 222,25
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	123 784 663,37	85 545 977,30

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	313 075,60
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	313 075,60	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		54 854,76
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Souscriptions à recevoir		54 854,76
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		131 238,29
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnes		126 212,51
Debiteurs et créditeurs divers		5 025,78
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	317 470,8696	31 519 856,61	102 894,3276	10 282 946,42
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	1,30
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 186 727,95	-1 020 644,17
Total	-1 186 727,95	-1 020 644,17
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 186 727,95	-1 020 644,17
Total	-1 186 727,95	-1 020 644,17
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-468 543,37	-644 565,14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-468 543,37	-644 565,14
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-468 543,37	-644 565,14
Total	-468 543,37	-644 565,14
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	-	-
Actif net	123 784 663,37	85 545 977,30	72 600 164,32	-	-
Nombre d'actions en circulation	1 161 463,8775	946 887,3355	666 773,9232	-	-
Valeur liquidative	106,57	90,34	108,88	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-1,42	-1,75	-0,63	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création de la Sicav : 6 juillet 2018.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>O.P.C.V.M.</i>						
FR0013411998	AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX ETF	PROPRE	119 953,00	3 729 698,63	EUR	3,01
FR0013411980	AMUNDI ETF PEA JAPAN TOPIX UCITS ETF	PROPRE	35 490,00	892 857,42	EUR	0,72
FR0013412038	AMUNDI ETF PEA MSCI EUROPE UCIT ETF	PROPRE	92 234,00	2 538 740,85	EUR	2,05
LU1681042864	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV PEA MSCI USA ESG LEADERS	PROPRE	28 803,00	15 965 502,90	EUR	12,90
LU1681043599	AMUNDI MSCI WORLD UCITS ETF - EUR (C)	PROPRE	34 492,00	15 481 289,25	EUR	12,51
FR0013412020	AMUNDI PEA MSCI EMERGING MARKETS ESG LEADERS UCITS ETF FCP	PROPRE	559 695,00	11 590 164,06	EUR	9,36
IE00BYXZ2585	ISHARES CORE MSCI EMU UCITS ETF	PROPRE	1 726 490,00	10 576 477,74	EUR	8,54
LU1834988518	LYXOR INDEX FUND SICAV STOXX EUROPE TECHNOLOGY UCITS ETF	PROPRE	70 673,00	6 129 327,94	EUR	4,95
FR0011869353	LYXOR PEA MONDE (MSCI WORLD) UCITS ETF CE	PROPRE	571 555,00	15 488 568,95	EUR	12,51
FR0011871136	LYXOR PEA S AND P 500 UCITS ETF FCP	PROPRE	1 199 533,00	20 577 988,62	EUR	16,62
FR0013041530	THEAM EASYETF SICAV-COMPARTIMENT BNPP EASY S&P 500 ETF	PROPRE	1 307 362,00	20 577 354,94	EUR	16,62
Total O.P.C.V.M.				123 547 971,30		99,81
Total Valeurs mobilières				123 547 971,30		99,81
<i>Liquidités</i>						
<i>AUTRES</i>						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-5 025,78	-5 025,78	EUR	-0,00
Total AUTRES				-5 025,78		-0,00
<i>BANQUE OU ATTENTE</i>						
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	313 075,60	313 075,60	EUR	0,25
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	54 854,76	54 854,76	EUR	0,04
Total BANQUE OU ATTENTE				367 930,36		0,30
<i>FRAIS DE GESTION</i>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-126 212,51	-126 212,51	EUR	-0,10
Total FRAIS DE GESTION				-126 212,51		-0,10
Total Liquidités				236 692,07		0,19
Total YOMONI MONDE PEA				123 784 663,37		100,00